

Parcours adhérent

création de votre entreprise



Adhésion de votre entreprise au GIST

Dans le cadre de son obligation de protéger la santé et la sécurité des salariés, les entreprises de moins de 500 salariés doivent adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Il vous appartient d'effectuer les démarches d'inscription. Elle vous donnera accès à l'offre du GIST.

Déclaration des salariés

Affectation à une équipe médicale

Vous êtes suivi par une équipe médicale composée d'un médecin, d'infirmières santé-travail, d'assistantes médicales en coordination avec le pôle prévention.



Réunion d'information à destination des employeurs

L'offre socle - vos droits, vos obligations en tant qu'adhérent.



Visite de l'entreprise

Visite de vos locaux et création de la Fiche d'Entreprise (F.E.).



Sensibilisation DUERP

Une réunion d'information qui présente notre accompagnement au document unique.

Accès à l'Offre socle



Actions de prévention

Actions en milieu de travail, sensibilisations, études techniques, études de postes, conseils...



Suivi individuel des salariés

Différentes visites existent en fonction des postes, des risques et des étapes professionnelles de vos salariés.



La prévention de la désinsertion professionnelle

Notre cellule PDP aide à trouver des solutions adaptées pour prévenir la désinsertion professionnelle (action de maintien dans l'emploi, accompagnement psycho-social).

Évolution d'affectation possible en fonction de l'évolution de votre entreprise et du GIST.



Traçabilité

des expositions professionnelles.



Données d'activités du service

En fonction de la taille de l'entreprise, un bilan des actions peut être fourni.



Cotisation annuelle

Suite à votre déclaration, vous payez votre cotisation annuelle qui vous donne accès à l'offre socle.



Déclaration annuelle de vos effectifs

En début d'année, vous déclarez les effectifs de votre entreprise.



Suspension ou radiation

Liquidation de votre société, non paiement des cotisations, arrêt d'activité, absence de salariés.